

Lettre ouverte aux cardinaux de l'Église catholique

Author : Riposte Catholique

Categories : [Documents](#), [Eglise universelle](#), [En Une](#), [Riposte Catholique](#)

Date : 20 août 2018



Des prêtres, des universitaires et des intellectuels catholiques viennent de lancer un appel public aux cardinaux pour qu'ils obtiennent du Saint Père qu'il s'en tienne à la doctrine catholique authentique sur la peine de mort. Cet appel a été rendu public le 15 août dans le magazine très réputé aux États-Unis [First Things](#). Le site catholique étatsunien [Life Site News](#) a publié la liste complète des signataires au 15 août. Voici le texte de cette lettre ouverte.

*

Le pape François a révisé le Catéchisme de l'Église catholique pour y écrire : « La peine de mort est inadmissible parce qu'elle porte atteinte à l'inviolabilité et à la dignité de la personne. » Cette déclaration a été comprise par beaucoup, à la fois dans et hors de l'Église, comme enseignant que la peine capitale est intrinsèquement immorale et donc toujours illicite, même en principe.

Bien qu'aucun catholique ne soit obligé de soutenir l'application de la peine de mort dans la pratique (et que tous les sous-signés ne soutiennent pas son utilisation), enseigner que la peine capitale est toujours et intrinsèquement un mal contredirait l'Écriture. Que la peine de mort puisse être un moyen légitime d'assurer la justice rétributive est affirmé par Genèse 9,6 et de nombreux autres textes bibliques, et l'Église soutient que l'Écriture ne peut pas enseigner l'erreur morale. La légitimité de principe de la peine capitale est également l'enseignement

constant du Magistère depuis deux millénaires. Contester les Écritures et la Tradition sur ce point mettrait en doute la crédibilité du magistère en général.

Préoccupés par cette situation extrêmement scandaleuse, nous souhaitons exercer le droit affirmé par le Canon 212 du Code de droit canonique : « Les fidèles sont libres de faire connaître aux pasteurs de l'Église leurs besoins, notamment spirituels, et leurs désirs. Selon les connaissances, les compétences et le prestige qu'ils possèdent, ils ont le droit et même parfois le devoir de manifester leur opinion aux pasteurs sacrés sur des questions qui concernent le bien de l'Église et de faire connaître leur opinion aux autres fidèles chrétiens, sans préjudice de l'intégrité de la foi et de la morale, avec respect envers leurs pasteurs et attentif à l'avantage commun et à la dignité des personnes. »

Nous sommes également guidés par l'enseignement de saint Thomas d'Aquin, qui déclare : « Si la foi était en danger, un sujet devrait réprimander son prélat même publiquement. Par conséquent, Paul, qui était le sujet de Pierre, le réprimanda en public, à cause du danger imminent de scandale concernant la foi, et, comme le dit Augustin à propos de Galates 2,11, "Pierre a donné un exemple aux supérieurs : chaque fois qu'ils s'écartent du droit chemin, ils ne doivent pas dédaigner d'être réprimandés par leurs sujets".» (Summa Theologiae, partie IIa-IIæ, question 33, article 4, ad 2)

Par conséquent, nous, soussignés, émettons l'appel suivant :

À leurs Éminences, les Cardinaux de la Sainte Église Romaine,

Puisqu'il s'agit d'une vérité contenue dans la Parole de Dieu et enseignée par le Magistère ordinaire et universel de l'Église catholique, que les criminels peuvent légalement être mis à mort par le pouvoir civil lorsque cela est nécessaire pour préserver l'ordre dans la société civile, et puisque l'actuel pontife romain a plus d'une fois manifesté publiquement son refus d'enseigner cette doctrine, et a plutôt apporté une grande confusion à l'Église en semblant la contredire et en insérant dans le Catéchisme de l'Église catholique un paragraphe qui conduira (et est déjà en train de conduire) beaucoup de gens, croyants et non-croyants, à supposer que l'Église considère, contrairement à la Parole de Dieu, que la peine capitale est intrinsèquement mauvaise, nous demandons par la présente à vos Éminences d'aviser Sa Sainteté que c'est son devoir de mettre fin à ce scandale, de retirer ce paragraphe du Catéchisme et d'enseigner la Parole de Dieu non adultérée ; et nous nous aventurons à affirmer notre conviction que cette mission est pour vous un devoir vous liant sérieusement devant Dieu et devant l'Église.